



100% NORMANDIE

➤ Environnement



1ère région à se doter d'une Agence Régionale de la Biodiversité en 2018.

Une faune et une flore remarquables que la Normandie s'engage à sauvegarder (ZNIEFF et Conservatoire du littoral).

4 parcs naturels régionaux et 40 jardins remarquables.

8 600 emplois verts en 2017.

La Normandie, région leader pour les Énergies Marines Renouvelables.

Des territoires protégés

La Normandie compte de nombreux espaces protégés, en raison de la richesse de leurs milieux naturels, de leur faune et de leur flore.

- > 4 parcs naturels régionaux qui couvrent 17 % du territoire normand : Boucles de la Seine normande, Normandie-Maine, Perche, Marais du Cotentin et du Bessin.
- > 9 réserves nationales et 4 réserves régionales.
- > 1 « forêt de protection » (bois d'Ardenne dans le sud-Manche).
- > 2 « espaces remarquables du littoral » (estuaire de la Seine et côtes de Seine-Maritime).
- > 42 arrêtés préfectoraux de protection de biotope (préservation des habitats et des espaces animales et végétales protégées).
- > 92 sites Natura 2000, couvrant près de 800 000 ha.

Les chiffres clés de l'environnement

8 600 emplois « verts » (2017) : 0,65 % de l'emploi régional, 0,55 % en France métropolitaine

Les métiers « verts » présentent une finalité environnementale et correspondent aux métiers de production et distribution d'énergie et d'eau, de protection de la nature, de l'assainissement, du traitement des déchets et des métiers plus transversaux.

650 kg/habitant/an de déchets ménagers et assimilés collectés (572 kg en moyenne en France).

4e rang français pour la performance de collecte (2015)

Un recul des OMR (ordures ménagères résiduelles) collectées de 11 % depuis 2009 (- 9 % en France métropolitaine).

3e rang pour la collecte de biodéchets : 69 kg/habitant desservi /an (49 kg en France).

La Normandie est la 1^{ère} région à se doter d'une Agence Régionale de la Biodiversité en 2018.

Objectif : préservation et mise en valeur de la biodiversité normande.

1 870 km d'itinéraires inscrits au schéma national des véloroutes et voies vertes, dont 820 km d'itinéraires EuroVelo.

La Normandie est la 3^{ème} région la plus avancée dans la réalisation du schéma national des véloroutes et voies vertes (76 %).

En 5 ans, le parc de véhicule électrique a été multiplié par 25 (13 en France métro.).

La qualité de l'air en 2016 (indice ATMO) :

- Caen : Bonne ou Très bonne durant 303 jours par an.
- Evreux : Bonne ou Très bonne durant 289 jours par an.
- Cherbourg : Bonne ou Très bonne durant 309 jours par an.
- Alençon : Bonne ou Très bonne durant 307 jours par an.
- Rouen : Bonne ou Très bonne durant 282 jours par an.

Le plan stratégique d'une région durable

Structurée autour de six axes forts, la nouvelle politique environnementale de la Région prend en compte le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (Sraddet) qui fixe des objectifs en matière d'énergie, de lutte contre le changement climatique et la pollution de l'air, de protection et gestion de la biodiversité :

1. La Normandie, région de toutes les énergies : soutien au développement des énergies renouvelables, en particulier les énergies marines renouvelables, développement de modes de déplacements alternatifs au "tout pétrole", mise en place d'un Plan Normandie Hydrogène ; création de territoires 100% énergies renouvelables d'ici 2050.
2. Déployer le plan Normandie bâtiments durables : chèque éco-énergie Normandie pour les particuliers en maison individuelle, rénovation énergétique des logements sociaux et la construction de nouveaux logements performants, rénovation énergétique des copropriétés, rénovation des bâtiments publics s'inscrivant dans une stratégie de transition énergétique...
3. Développer l'économie circulaire en Normandie, "Rien ne se perd, tout se transforme" : élaboration du Plan Régional de Prévention et Gestion des Déchets et le Plan d'Actions "Économie Circulaire", mise en place d'un centre de ressources numérique adossé à un dispositif d'observation dédié à l'économie circulaire et aux déchets, actions de prévention et sensibilisation sur le tri, la gestion et la valorisation des déchets, organisation des filières de prise en charge et de valorisation de matières et de déchets...
4. La région, leader de la préservation et de la restauration de la biodiversité et du patrimoine naturel : Observatoire régional de la biodiversité, valorisation du patrimoine naturel (information, communication, sensibilisation ciblée notamment sur des espèces emblématiques normandes), préservation et restauration des milieux et des espèces, création de l'Agence régionale de la biodiversité en 2018.
5. Milieux aquatiques, eaux et littoral : améliorer les connaissances sur l'eau, les milieux aquatiques et le littoral, élaborer des stratégies locales d'adaptation et de gestion durable de la bande côtière, soutenir les projets pilotes littoraux d'adaptation au changement climatique, l'échelle des bassins versants et de points noirs littoraux, réaliser des travaux de restauration/préservation (cours d'eau, zones humides, érosion-ruissellement) pour garantir la qualité des eaux, notamment littorales (baignade, pêche...).
6. La Normandie, territoire durable : développer l'exemplarité de la collectivité par des actions internes concrètes et la prise en compte du développement durable "Territoires durables 2030", animer l'espace régional et déployer des actions d'éducation au développement durable, organiser annuellement les Rencontres normandes du développement durable, s'appuyer sur les Parcs naturels régionaux, territoires d'expérimentation et vitrines du développement durable en Normandie.